

ASSEMBLÉE NATIONALE
21 janvier 2020

DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE ET APPELS FRAUDULEUX - (N° 1724)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE43

présenté par
M. Naegelen, rapporteur

ARTICLE 2

I. – Au début de l’alinéa 5, substituer à la première occurrence du mot :

« Le »

les mots :

« La première occurrence du ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer au mot :

« remplacé »

le mot :

« remplacée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.